



## COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

### COMPTE RENDU REUNION CSNC

#### 1. EMARGEMENT

<b>Lieu :</b> Conférence téléphonique	<b>Date :</b> 26 mars 2019
<b>Présents :</b> -Pretheve THIYAGARAJAN (Président CSNC) -Asif ZAHIR (Membre CSNC) -James VAJOU MOUNIEN (Membre CSNC)	<b>Absents :</b>

#### 2. SUJETS A TRAITER

LFPCCMR :

Suite à la demande de LFPCCMR, nous validons le retrait de leur équipe 15U féminine optionnelle.

Paris Night Riders :

Suite à la demande de Paris Night Riders, nous validons le retrait de leur équipe jeune 15U optionnelle.

PFC Sarcelles :

Suite à la demande de PFC Sarcelles, nous validons le retrait de leur équipe féminine sénior optionnelle.

Lille Flandre :

Suite à la demande de Lille Flandre, nous validons le retrait de leur équipe Division 3, 18U et féminine.

Villeneuve Super Kings :

Suite à la demande de Villeneuve Super Kings, nous validons le retrait de leur équipe jeune 15U optionnelle.

Vipers Grigny - Demande exceptionnelle :

Suite à la confirmation de la commission des équipes de France, le joueur BAZIRHAK Asfar (098866) et MOUROUGANE Puvanesh (095111) sont bien dans la liste des équipes de France. Donc le joueur BAZIRHAK Asfar (098866) est autorisé à jouer au championnat 21U et MOUROUGANE Puvanesh (095111) est autorisé à jouer au championnat 18U et 21U pour la saison 2019.

#### 3. CALENDRIER

Mise à jour du calendrier selon les derniers changements.